



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les enjeux de la protection de l'environnement dans le monde municipal
Une formation du COBALI

Mont-Laurier, le 20 novembre 2023 – Au début du mois, le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) offrait une formation aux municipalités et MRC visant à vulgariser la réglementation entourant la protection des milieux humides et hydriques.

Destinée aux élus, directeurs généraux et inspecteurs en urbanisme/environnement, cette formation était donnée par le réputé Me Jean-François Girard, biologiste et avocat spécialisé en droit de l'environnement et en droit municipal.

Les participants ont pu bénéficier d'explications claires et détaillées relativement aux mesures de protection des zones inondables, rives et littorales dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement provisoire mis en place par le gouvernement du Québec depuis le 1er mars 2022. La formation permettait ainsi de mieux comprendre les incidences du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), du Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) et du Règlement provisoire sur les municipalités.

La formation couvrait également le sujet des incidences des activités minières sur le territoire, dont la primauté de la Loi sur les mines sur les règlements d'urbanisme des municipalités locales et l'enjeu des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).

Finalement, on abordait la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) dans le contexte judiciaire actuel en faisant un retour sur la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques qui opère une refonte majeure de l'approche en matière d'aménagement du territoire.

La formation, offerte dans la Haute et la Basse-Lièvre, respectivement à Mont-Laurier et L'Ange-Gardien, a rassemblé un total de 50 personnes provenant de 30 municipalités de la région et de 2 MRC.

Les formations municipales du COBALI

Par le biais des formations municipales, le COBALI souhaite soutenir les employés municipaux œuvrant en environnement, en urbanisme ou au niveau de la voirie et des travaux publics en les outillant dans leur compréhension de l'importance écologique de la préservation des milieux naturels. Les formations leur permettent également de mieux saisir les procédures administratives nécessaires en ce qui a trait aux demandes de permis pour des aménagements ou des interventions dans les milieux naturels. « Cela fait déjà plusieurs années que le COBALI a

pris l'habitude d'offrir régulièrement des formations à l'intention des acteurs municipaux. Les sujets sont choisis à la fois en fonction des problèmes constatés, mais aussi selon les besoins véhiculés par le monde municipal lui-même, ce qui permet de s'assurer d'être bien ancré dans les réalités locales. Cette offre de formations fait partie de l'un des champs d'action phare du COBALI, soit l'information, la sensibilisation et l'éducation des différents acteurs de l'eau » a mentionné Linda Fortier, directrice générale.

Le COBALI tient à remercier chaleureusement les participants, Me Jean-François Girard, le personnel de l'Espace Théâtre de Mont-Laurier et de la municipalité de L'Ange-Gardien ainsi qu'Evulugen qui, à titre de partenaire financier, a permis la tenue des formations.



À propos du COBALI...

Organisme sans but lucratif créé en 2003, le COBALI se donne comme mission de protéger, améliorer et mettre en valeur la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés. La [zone de gestion du COBALI](#) s'étend donc du nord des Laurentides au sud-est de l'Outaouais, chevauchant ainsi une trentaine de municipalités des MRC d'Antoine-Labelle, de Papineau, de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau (secteurs Buckingham et Masson-Angers). Le COBALI est l'un des 40 organismes de bassins versants (OBV) du Québec désignés par le gouvernement du Québec pour assurer la concertation nécessaire permettant aux acteurs du territoire de réaliser une planification des ressources en eau, des usages et des milieux qui leur sont associés. Prenant la forme d'un Plan directeur de l'eau (PDE), cette planification vise à déployer des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

Pour plus d'informations, consultez le site internet du COBALI au www.cobali.org.



Source :

Linda Fortier, directrice générale
819 440-2422 | direction@cobali.org

Benoit Gauthier, responsable des communications
819 440-2422 | communication@cobali.org



De gauche à droite : Linda Fortier, directrice générale du COBALI; Me Jean-François Girard, conférencier; Julie Chagnon, Evolugen.



Formation du 9 novembre 2023 à l'Espace Théâtre de Mont-Laurier.